

Limite de zone et de secteur  
 Espace Boisé Classé à conserver ou à créer  
 Zones (2) dans lesquelles toutes constructions nouvelles sont soumises à études géotechniques  
 Zones (1) dans lesquelles toutes constructions nouvelles sont interdites à l'exception des ouvrages d'intérêts publics  
 Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir  
 Emplacement réservé pour ouvrage public - N° d'opération  
 Emplacement réservé pour piste cyclable (tracé de principe)  
 Périmètre au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme  
 Risque inondation  
 Secteur exposé aux nuisances sonores  
 Voie bruyante (catégorie 1)

Eléments à protéger au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme  
 131 Puit dans restanque  
 115 Citerne souterraine  
 123  
 Fontaine  
 133 Puits  
 107 Cochonier  
 67 Bastide  
 115 Aire à blé  
 113 Cadran solaire  
 22 Oratoire  
 143 Restanques

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU VAR  
 COMMUNE DU CASTELLET  
 Plan Local d'Urbanisme

Modification Simplifiée n°9  
 Pièce n°4  
 PLAN DE ZONAGE GENERAL  
 Partie Centre

Echelle : 1/5000°  
 Cabinet C. LUYTON  
 Le Concorde  
 280, Avenue Foch  
 83100 TOULON  
 Tél. : 04 94 89 08 48  
 Télécopie : 04 94 89 97 44  
 christian.luyton@wanadoo.fr  
 PLU approuvé par DCM du 02/06/2009  
 Modification n°1 approuvée par DCM du 06/07/2010  
 Modification n°2 approuvée par DCM du 19/10/2010  
 Annulée par TA du 10/01/2013  
 Modification Simplifiée n°3 approuvée par DCM du 21/03/2011  
 Modification n°4 approuvée par DCM du 28/11/2011  
 Modification n°5 approuvée par DCM du 27/05/2013  
 Modification simplifiée n°6 approuvée par DCM du 17/06/2014  
 Mise en compatibilité du PLU n°7 - 02/2014  
 Modification simplifiée n°8 approuvée par DCM du 17/06/2014  
 Modification n°9 approuvée par DCM du 02/02/2015

